

LE NOUVEAU **campus**

U.N.E.F. : 72, rue de Clichy, 75009 PARIS - Tél. : 281-33-11

Novembre 82

Journal publié
par

unef

•
Supplément à
UNEF INFORM
n° 26

Commission parit.
n° 1142 D 73

•
Directeur
de publication :
D. DUBIEN
Rédacteur en chef
Catherine LEGER

Imprimerie
L'Aisne Nouvelle
02100 Saint-Quentin

**CONTRE L'UNIVERSITE DE L'ECHEC
ET DE L'ABANDON**

avec l'unef

**construisons l'université
de la réussite**



Sommaire

- Page 1 :** Couverture
- Page 2 :** Sommaire
- Page 3 :** Edito
- Page 4 :** Heures complémentaires ;
blocage des prix
- Pages 5-6-7 :** La nouvelle loi d'orientation
- Pages 8-9 :** La coopérative des étudiants
- Page 10 :** L'U.N.E.F. reçue par Savary
- Page 11 :** Ça bouge
- Pages 12-13 :** Les élections
- Page 14 :** Avec l'U.N.E.F.
les étudiants pour la paix
- Pages 15-16 :** M.N.E.F.

Construisons l'université de la réussite



C'est la rentrée : le moment où beaucoup d'entre nous découvrent l'université, où tout le monde espère réussir une bonne année, obtenir un diplôme. Et « ça vaut le coup » de faire des études supérieures comme on dit.

Hélas, ce n'est pas si simple.

Nous sommes rentrés depuis peu de temps et déjà nous sommes confrontés à un tas de problèmes : des cours qui ne commencent pas, des frais d'inscriptions trop élevés, des difficultés importantes pour trouver un logement, des fournitures trop chères...

Alors comment faire ? Essayer de s'en tirer seul... se débrouiller comme on peut ?

Non ; faire cela, c'est décrocher peu à peu et finalement baisser les bras devant des problèmes insolubles ; c'est aller droit à l'échec et à l'abandon.

Regardez autour de vous.

Aujourd'hui, 1 étudiant sur 5 seulement obtient le DEUG en 2 ans ; 40 % des étudiants quittent l'université sans aucun diplôme. En licence d'informatique à Jussieu, 70 % des inscrits ne passent pas en maîtrise ! Il n'est plus possible de continuer comme cela.

Aujourd'hui l'université française est celle de l'échec et l'abandon. Mais au-delà des mots, ce sont des années perdues pour rien, beaucoup de sacrifices en vain, l'impression amère d'avoir perdu son temps et de se retrouver sans formation, devant un mur.

Cette année, les Groupes d'étude de l'U.N.E.F., tous les syndiqués ont décidé que cela suffisait. Nous voulons que notre université soit celle de la réussite. Nous voulons faire des études qui nous permettent d'apprendre un métier ; d'obtenir un emploi.

Et c'est possible. Faire reculer l'échec et l'abandon, réussir nos études, nous pouvons y parvenir.

Dans chaque amphi, il faut s'attaquer au problème : avec des coopératives, des polys, en faisant doubler des amphis, des T.D., en demandant aux profs de nous aider, en organisant des groupes de travail, ...en un mot, en créant une véritable Solidarité étudiante.

Dans chaque amphi, il faut lutter pour que tel ou tel problème puisse trouver une solution rapidement.

Dans ton U.E.R., le Groupe d'étude U.N.E.F. va s'attacher à le faire. Mais il n'y a pas de secret. Mettons-nous y ensemble et nous y arriverons. Syndiquez-vous à l'association de votre U.E.R.

Bientôt vont avoir lieu les élections universitaires, elles peuvent être un des moments forts de cette bataille. En soutenant massivement les candidats « Solidarité étudiante », présentés par le G.E. de ton U.E.R., nous nous donnerons autant d'appuis pour avancer, autant de forces qui seront de notre côté, qui nous aideront.

La nouvelle Loi d'orientation va être débattue au Parlement. Ce doit être notre loi ; elle doit permettre de répondre aux problèmes que nous rencontrons aujourd'hui. Nous faisons des propositions qui vont dans ce sens. Les élections nous permettront d'exprimer et de soutenir ces propositions.

Nous nous adressons à tous ceux qui veulent réussir leurs études, s'en donner les moyens.

Soyez les candidats « Solidarité étudiante » pour lutter contre l'échec et l'abandon !

VOTEZ MASSIVEMENT POUR CES CANDIDATS DANS VOTRE U.E.R. VOTEZ MASSIVEMENT POUR VOS CANDIDATS.

ENSEMBLE NOUS CONSTRUIRONS L'UNIVERSITE DE LA REUSSITE.

Denis DUBIEN.
Président de l'U.N.E.F.

Heures complémentaires Sortie de blocage des prix

AGIR !

RENTREES RETARDEES COURS NON ASSURES GROUPES DE TD SUPPRIMES QUE SE PASSE-T-IL ?

En cette rentrée, les Universités sont confrontées à un problème grave : le manque de milliers d'heures supplémentaires. Toutes les U.E.R., mais plus particulièrement celles des sciences humaines et de sciences sociales sont touchées par cette mesure. Les Groupes d'étude de l'U.N.E.F., les élus « Solidarité Etudiante » ont décidé de ne pas rester les bras croisés devant ces problèmes qui, si ils ne sont pas vite résolus, vont encore aggraver les difficultés des étudiants pour réussir leurs études.

Qu'est-ce qu'une heure complémentaire ?

C'est une heure d'enseignement ou de TP-TD qui n'est pas payée par l'Etat à l'enseignant, mais qui est payée par l'U.E.R. sur la base d'un budget donné par l'Etat à l'Université.

Il s'agit d'enseignants qui ne sont pas nommés sur un poste, mais qui sont en quelque sorte des remplaçants. Il y a beaucoup d'heures complémentaires en sciences humaines et sociales.

D'où viennent les problèmes ? Le Gouvernement a réhabilité l'ensemble des formations supprimées par Saunier-Seïté en 1980. D'autre part, le ministère a supprimé une mesure qui conduisait à l'alourdissement des horaires d'enseignement des profs au détriment de la qualité des cours et de la recherche. L'U.N.E.F. se félicite de ces décisions, nos luttes y ont largement contribué.

Mais aujourd'hui, les moyens correspondants n'ont pas été débloqués pour financer ces formations et dans beaucoup d'U.E.R., dont peut-être la tienne, la rentrée se fait dans des conditions dramatiques.

NOUS NE POUVONS PAS L'ACCEPTER !

Déjà un étudiant seulement sur cinq obtient le D.E.U.G. en deux ans. Qu'en sera-t-il, cette année, avec ces nouveaux problèmes. L'U.N.E.F. demande que des crédits indispensables au bon déroulement de la rentrée soient débloqués par le ministère et que le budget 83 tienne compte de ces problèmes.

L'U.N.E.F. appelle les étudiants à agir afin que, partout, la rentrée ait lieu à la date prévue, que tous les cours et T.D. soient maintenus, que les groupes surchargés soient dédoublés, à s'opposer à la mise en place de nombreux Clausus. Elle les appelle dans le même temps à organiser des initiatives partout, sous des formes publiques pouvant aller jusqu'aux débrayages afin qu'ensemble, étudiants, enseignants et personnels obtiennent les moyens nécessaires à une bonne année universitaire.

Déjà, des actions ont eu lieu. A Nancy, Nice, Reims, Poitiers, Tolbiac, Nanterre, Lyon, Rouen, Paris 12, des A.G. ont eu lieu, des pétitions signées, des délégations ont été reçues par les Universités, les rectorats, voire le ministère lui-même.

Gageons dans les faits qu'étudiants et enseignants agissent en commun pour obtenir le financement des heures complémentaires. C'est le meilleur moyen de gagner.

LA RENTREE UNIVERSITAIRE A COUTE CHER

Augmentation des droits d'inscription (+ 50 %), de la cotisation Sécurité sociale étudiante (+ 15 %), de la cotisation M.N.E.F. (+ 8 %)... tout cela donne pour les étudiants un

caractère très relatif au blocage des prix, applicable jusqu'au 31 octobre.

SORTIE DU BLOCAGE OEUVRES UNIVERSITAIRES : DANGER !

Pour compléter le tableau, des hausses importantes étaient prévues, à l'heure où sont écrites ces lignes, pour les cités-U. et le ticket de restau-U.

Et le moins que l'on puisse dire, c'est que nos ressources n'ont pas suivi. Salaires bloqués, détérioration du pouvoir d'achat des bourses (même si Saunier ne nous avait pas habitués à des mesures du type de celles qu'a prises A. Savary) ; bref, nos conditions matérielles de vie se dégradent et singulièrement pour les plus défavorisés d'entre-nous.

C'est inacceptable.

D'autant plus que nous ne pouvons que constater de nouvelles dégradations des prestations des services des œuvres.

L'échec et l'abandon atteignent 60 à 80 % dans certains amphis de premier cycle. Il est évident que cette situation de l'aide sociale, des œuvres universitaires n'y est pas étrangère. Elle contribue à l'aggravation des inégalités, de la sélection sociale. Déjà, à l'I.N.S.A. de Lyon, à l'I.U.T. de Paris V, l'action est engagée sur les restaurants universitaires. A Lyon, Orsay, Rennes, Toulouse... des A.G. ont eu lieu en cités.

Les 30 et 31 octobre, des délégués des résidences se sont réunis à Antony, à l'appel des élus U.N.E.F.-F.R.U.F.-U.G.E. Ils ont demandé à M. Savary de trouver une solution.

Ils proposent :

- « La poursuite du blocage des loyers en cités-universitaires ;
 - L'octroi de crédits pour les œuvres pour financer ce blocage ;
 - L'augmentation du nombre et du taux des bourses, notamment au sixième échelon.
- Avec cela, oui, les cités-U. seront une aide réelle pour nos études.

Mais il ne faudra pas en rester là. L'isolement, le repli sur soi, le manque d'animation, c'est aux résidents eux-mêmes qu'il appartient d'y mettre fin. En créant des Associations F.R.U.F., c'est aussi le moyen d'organiser tout cela.

Une Association F.R.U.F., c'est le moyen également de mener la lutte contre les hausses. Gagner le blocage, gagner l'augmentation des bourses ne se fera pas tout seul.

Les élus U.N.E.F.-F.R.U.F.-U.G.E. aux Conseils des C.R.O.U.S. te proposent de signer la pétition adressée au ministre. »

Organisons les actions qui permettront de créer le rapport de force nécessaire.



UNE BONNE LOI D'ORIENTATION

pour les étudiants

Depuis près d'un an, on discute d'une certaine « Nouvelle Loi d'Orientation ». De quoi s'agit-il ?

L'Enseignement Supérieur est soumis à de grandes orientations qui sont rassemblées dans une loi appelée Loi d'Orientation de l'Enseignement Supérieur dans laquelle sont précisés ses missions, l'organisation des études, son fonctionnement.

Ce débat qui a lieu autour de cette nouvelle loi n'a rien à voir avec un débat de spécialiste, réservé à une minorité. Au contraire, il s'agit pour les étudiants de faire les propositions permettant de changer ce qui ne va pas aujourd'hui à l'université, permettant de doter le pays d'une université qui réponde à ses besoins alors que nous sommes bientôt au XXI^e siècle.

POUR CELA LA NOUVELLE LOI DOIT, SELON NOUS, PERMETTRE D'EN FINIR AVEC L'ECHEC ET L'ABANDON.

Une des missions de l'université est précisément de former les cadres dont le pays a besoin. Or, aujourd'hui, elle n'en forme pas assez et elle les forme mal.

Pas assez parce que la France manque de médecins, de magistrats, d'informaticiens, d'enseignants, de cadres en général ; or, aujourd'hui, les catégories sociales les moins favorisées sont exclues de l'Université. Le nombre d'étudiants diplômés n'a rien à voir avec le nombre d'inscrits. Ce n'est pas de sélection dont il faut parler mais d'hécatombe.

Pour nous, la « Nouvelle Loi » doit permettre d'en finir avec cette situation en redonnant la priorité à l'aide sociale aux étudiants (bourses, œuvres universitaires...) en donnant des moyens nouveaux aux étudiants pour qu'ils puissent réussir leurs études.

LA NOUVELLE LOI DOIT PERMETTRE A L'UNIVERSITE DE FORMER A UN METIER

Aujourd'hui, l'université est coupée de la vie sociale, de la vie professionnelle, cela est d'ailleurs la cause de nombreux échecs et de nombreux abandons. Elle ne nous prépare pas à notre futur métier.

Parce qu'elle fixe l'organisation des études, la « Nouvelle Loi » doit permettre aux universités de

jouer un rôle dans ce domaine. Notre proposition concernant l'introduction d'une véritable formation professionnelle dès le premier cycle va dans ce sens.

LA NOUVELLE LOI DOIT PERMETTRE LA DELIVRANCE DE DIPLOMES NATIONAUX

Pendant des années, les anciens gouvernements ont tenté de remettre en cause la valeur nationale des diplômes. Une maîtrise aurait pu être reconnue dans une ville et pas dans une autre.

Nos luttes ont permis de l'empêcher. Mais cela n'est pas suffisant.

POUR PLUS DE DEMOCRATIE

Comment prendre la parole dans les U.E.R., comment peser sur les décisions prises ? Un élu pour 1 000 étudiants, cela ne fait pas le compte. Il faut plus aujourd'hui, délégués de T.D., commissions pédagogiques...

Et les I.U.T. ! Est-ce normal, comme le prévoit la loi, que le conseil soit composé pour moitié de personnalités nommées, que le directeur soit lui-même nommé !

C'est notre avenir que nous jouons, cela vaut le coup de s'y intéresser, d'en discuter et de proposer.

Le débat sur la nouvelle loi d'orientation n'est pas, comme tu peux le voir, un débat de spécialistes.

IL TE CONCERNE DIRECTEMENT

Dans les jours, les semaines qui viennent, les groupes d'étude de l'U.N.E.F., les élus Solidarité Etudiante vont en débattre avec toi. Participes-y directement, c'est le moyen le plus sûr que ta voix soit prise en compte, que ton avis soit entendu.

**ENSEMBLE,
DONNONS-NOUS
UNE BONNE LOI.**

CE QUE PREVOIT LA NOUVELLE LOI

TITRE I -

Les objectifs

Lutte contre les inégalités sociales en assurant l'accès à tous ceux qui en ont la vocation et la capacité.

Instauration du plein emploi et contribution à l'essor économique.

Conservation patrimoine national (notamment langues et cultures régionales).

Les missions

Elaboration et transmission des connaissances et développement de la recherche et du progrès scientifique et technique, en liaison avec les autres institutions et avec les forces économiques et sociales.

Education permanente.

Responsabilité de formation de tous les enseignants à l'Ecole Normale.

Les formations

Diversité des formations.

L'ensemble des enseignants du supérieur assure aux étudiants une formation à la fois culturelle et professionnelle.

Les 3 cycles

1^{er} cycle : orientation et acquisition d'un niveau de qualification permettant d'accéder à un premier emploi. Etude d'une ou plusieurs disciplines correspondant à un grand secteur d'activité.

2^e cycle : acquisition d'un savoir lié à des débouchés professionnels sans exclure pour autant les formations fondamentales ou culturelles.

3^e cycle : formation par et pour la recherche.

• La liste des diplômes nationaux est établie par décret.

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes combinés.

Orientations

Tous les titulaires de baccalauréat et assimilés ont le droit de s'inscrire dans un premier cycle d'études supérieures.

Régulation académique ou interacadémique des flux en fonction des capacités d'accueil.

L'admission aux filières professionnelles du 2^e cycle peut dépendre d'un concours.

TITRE II -

Section I

Les étudiants participent à la vie de leur établissement. Ils ont des droits intellectuels (exercice des libertés publiques) et des droits sociaux (Sécurité Sociale, aide directe et indirecte).

Les aides accordées en fonction des ressources des étudiants sont privilégiées parce qu'elles sont réductrices des inégalités sociales.

Pour la participation à la vie de l'établissement, les étudiants français et étrangers ont les mêmes droits.

Section II

Enseignants et chercheurs.

Section III - Personnels

Le secrétaire général est nommé par le Ministère de l'Education Nationale sur proposition du président. Il est chargé de la gestion sous l'autorité du président dans les conditions fixées par décret.

TITRE III -

Les universités, les instituts et les écoles sont des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel.

Section I

Autonomie statutaire de chaque établissement.

Election et attribution du président

Le président est élu par l'ensemble des 3 conseils pour 5 ans non renouvelables dans les 5 années qui suivent.

Les conseils

Conseil d'administration

25 à 40 % personnalités extérieures.

60 à 75 % représentent des personnels et étudiants.

La représentation des enseignants étant au moins égale à celle des autres personnels et des étudiants. Il dirige la politique générale de l'université.

Conseil scientifique

60 - 70 % enseignants chercheurs.

10 % étudiants (notamment 3^e cycle). Il détermine les orientations de la politique de recherche.

Conseil des études et de la vie universitaire

30 à 35 % enseignants.

30 à 35 % étudiants.

Il s'occupe de toutes les questions relatives à l'orientation des étudiants et à l'organisation des enseignants. Il se prononce sur les mesures propres à favoriser les activités culturelles... et à améliorer les conditions de vie et de travail.

Section II

Le directeur des instituts et des écoles est nommé par le ministre.

Section III

Les membres des conseils sont élus au scrutin de liste à un tour, avec des représentations proportionnelles, liberté de candidature et possibilités de listes incomplètes, panachage et calcul des résultats selon le système du plus fort reste.

TITRE IV

Création d'un comité départemental de coordination des formations supérieures qui assure la liaison entre l'ensemble des formations post-secondaires dans le cadre du département.

Création d'un comité consultatif régional des établissements d'enseignement supérieur présidé par le président du Conseil régional. Il est composé de représentants de la région, de l'Etat et des autres collectivités publiques. Il est consulté notamment sur la carte régionale des formations supérieures. Sa composition est fixée par décret.

Le C.N.E.S.E.R. est maintenu. Sa compétence est fixée par décret. Sa composition l'est également.

Création d'un comité national de prospective et d'un comité national d'évaluation (apprécie la politique de développement des établissements, donne au ministre les informations sur le développement des qualifications).

CE QU'EN PENSE L'U.N.E.F.

TITRE I -

Les objectifs

Ces objectifs correspondent à nos propositions, notamment à propos de la **lutte contre la sélection sociale**.

Il est bon que le problème du plein emploi et de l'essor économique soit soulevé ainsi que la conservation et le développement du patrimoine national.

Les missions

Une université ouverte sur le pays, répondant aux besoins de la population. Il faut effectivement en finir avec le repli de l'université sur elle-même.

L'université doit prendre également toute sa place dans le cadre de la formation continue des salariés.

Les formations

L'introduction de la formation professionnelle des filières est une bonne chose. Il faut que l'enseignement soit en prise avec les réalités de nos futurs emplois. L'enseignement supérieur doit répondre aux besoins nouveaux de notre pays, de son développement. L'université doit former à un métier.

Les 3 cycles

1^{er} cycle : la question de la formation professionnelle dans le 1^{er} cycle mérite d'être approfondie et ne doit pas rester un vœu pieux. Des moyens doivent être débloqués pour la mettre en place.

2^e cycle : la séparation entre 2^e cycle professionnel et 2^e cycle général contredit les intentions annoncées. Nous pensons qu'il faut au contraire assurer dans la **totalité des filières une véritable formation professionnelle associée à une formation fondamentale**.

3^e cycle : nous nous félicitons du maintien du caractère national des diplômes.

- Le choix doit effectivement être laissé aux étudiants entre contrôle continu ou contrôle terminal. Par ailleurs, nous demandons la participation d'étudiants élus aux jurys d'examens.

Orientations

Le bac reste le 1^{er} grade universitaire, nous nous en félicitons.

La « régulation » laisse la porte ouverte à des « numéris clausus flottants » qui nous semblent dangereux.

La politique menée doit être une **politique de réussite** et non pas de sélection par l'échec. Chaque étudiant doit sortir de l'université avec une formation lui permettant de trouver un emploi et d'assurer des responsabilités. Le concours d'entrée dans les 2^e cycles à caractère professionnel est **inacceptable** et contredit les déclarations sur la démocratisation de l'enseignement supérieur.

TITRE II -

Section I

La référence aux droits et responsabilités de l'étudiant va dans le sens de notre revendication d'un véritable statut de l'étudiant. Les aides doivent, en effet, permettre de réduire les inégalités sociales.

L'égalité de droits de tous les étudiants (français et étrangers) dans la vie de la fac répond à l'action que nous avons menée en ce sens.

Section II

Enseignants et chercheurs.

Section III

Personnels

Les conditions de gestion fixées par décret laissent la porte ouverte à une gestion directe et risquent de remettre en cause l'autonomie des universités.

TITRE III -

Nous nous félicitons que tous les établissements d'enseignement supérieur aient la même définition. Nous souhaitons le rapprochement des formations dispensées, qu'on en finisse avec la séparation « formation générale » et « formation efficace » dispensées par des établissements différents.

Section I

Nous sommes attachés au maintien de **l'autonomie de chaque établissement**.

Le système envisagé renforce le pouvoir des présidents d'université puisqu'ils sont élus par les 3 conseils.

Les conseils

Il est dommage que la loi ne prenne en compte que les questions des conseils au niveau de toute l'université. Nous pensons qu'il faut rapprocher les centres de décision du lieu où les étudiants vivent : les U.E.R. De multiples mesures doivent être prises pour développer la participation des étudiants à la vie des U.E.R. (commission vie de l'étudiant, délégués de T.D., commissions pédagogiques...).

Quant à la séparation en 3 conseils au niveau de l'université, ce n'est pas cela qui règlera les problèmes qui se trouvent posés à l'université.

D'autant que ce système minore largement le **nombre et le rôle des élus étudiants** (le Conseil des étudiants et de la vie universitaire n'ayant que peu de pouvoirs).

D'autre part, il est possible de se faire élire dans les trois conseils. Comment va-t-on compter le vote d'une personne qui se trouve dans ce cas-là ?

Section II

De plus le maintien de la nomination des directeurs d'instituts et donc d'I.U.T. constitue un véritable retour en arrière par rapport à ce qui avait été annoncé.

Section III

L'élection des étudiants au scrutin au plus fort reste avec panachage est techniquement inapplicable.

TITRE IV

Nous nous félicitons de cette décentralisation qui correspond à un besoin réel pour l'université.

Cependant la place des étudiants n'est pas précisée. Nous souhaitons qu'elle soit effectivement reconnue et que ceux-ci siègent dans ces instances.

En ce qui concerne le C.N.E.S.E.R., nous voulons qu'il soit démocratisé et que son avis soit réellement pris en compte par le gouvernement.



Coopérative du Groupe d'Etude de l'UER

avec les groupes d'étude unef la solidarité au quotidien

LA COOPERATIVE DU GROUPE D'ETUDE U.N.E.F.

Mise en place dans de nombreuses U.E.R. elle te permet de te procurer dans ta fac le matériel de papeterie et différentes fournitures à des prix intéressants. Parce que les COOP.S de l'U.N.E.F. ont groupé leurs achats, elles obtiennent des prix de gros dont tu pourras profiter en allant à la COOP.

TARIFS AU 30.10.82

Ball Pentel toutes couleurs pointe fine ou moyenne	8,00 F
Bic cristal toutes couleurs	0,70 F
Bic orange toutes couleurs	0,70 F
Surligneur stablo boss	0,80 F
Bloc notes direction 21 x 29 7	6,00 F
Bloc notes direction 14,8 x 21	7,50 F
Cahier spirale 100 pages 17 x 22 réglure 8 x 8	4,00 F
Cahier spirale 100 pages 17 x 22 réglure 5 x 5	3,40 F
1/2 paquet 100 copies simples perforées 8 x 8	3,40 F
1/2 paquet 100 copies simples perforées 5 x 5	réglure 9,70 F
Chemise 3 rabats + élastique toutes couleurs	9,70 F
Chemise 1 pli couleurs assorties	4,60 F
Sous-chemise assortie	0,50 F
Gomme Staedler	0,10 F
Colle UHU Stick	2,20 F
Crayon HB	3,30 F
Ramette de 500 feuilles blanches 75 gr. 20 ou 22 F	1,00 F

Il ne s'agit que d'une partie des articles en vente

Au fur et à mesure de l'année, d'autres produits seront disponibles à commencer par les cassettes dès le mois de novembre.

Avec la COOP'U.N.E.F. obtenir dans notre U.E.R. et moins cher le matériel dont nous avons besoin

La COOP, c'est le moyen d'acheter moins cher le petit matériel mais également de commander d'autres produits plus importants :

Livres : Tu peux commander tous les livres universitaires dont tu as besoin. Tu les recevras alors à la COOP'U.N.E.F. de ta fac en bénéficiant d'une réduction de 5%. Il te suffit pour cela de remplir un bon de commande que tu trouveras à la COOP en indiquant tous les renseignements nécessaires et de verser 75% d'arrhes. Pour organiser des commandes groupées de livres, contacte le correspondant COOP de ton année ou directement la COOP'U.N.E.F.

Calculatrices : dans de nombreuses filières, elles sont indispensables pour suivre nos études, préparer nos T.D. ou passer les examens. Elles représentent souvent un coût important. Les COOP'U.N.E.F., en regroupant leurs achats au niveau national, obtiennent des rabais importants. Passe à la COOP et demande le catalogue « calculatrices ». Tu y trouveras de nombreux modèles des marques les plus utilisées à l'Université.

Photocopies

Un cours ou un document à photocopier et tout de suite c'est la course dans la fac ou le quartier pour trouver le photocopieur en état de marche. La COOP'U.N.E.F. dispose d'un service photocopies dans la fac où tu pourras faire tous tes tirages à 40 centimes.

S'ENTRAIDER POUR REUSSIR NOS ETUDES, S'ASSOCIER POUR DECOUVRIR

Nous te présentons dans ces deux pages les services d'entraide des Groupes d'Etude U.N.E.F. Dans certains facs il en existe d'autres : cafétérias, ciné-clubs, baby-sitting, service emploi-logement... Ils sont utiles parce que les structures universitaires sont insuffisantes. Ils sont indispensables parce qu'ils sont le moyen de prendre en charge une partie de nos besoins. Tous ces services organisés par le Groupe d'Etude U.N.E.F. n'ont qu'un objectif : donner le moyen à plus d'entre-nous de réussir ses études, de mener une vie plus intéressante. Nous sommes obligés de courir sans cesse pour obtenir le minimum pour faire nos études. Nombre d'entre-nous qui ont moins de facilités que d'autres abandonneraient.

Ensemble, unis, nous représentons une grande force. Cette solidarité permettra à plus d'entre-nous de réussir. Nous avons commencé. Pour aller plus loin, il nous faut être beaucoup plus nombreux. Cela nous permettra, ensemble, de mettre en place un service qui n'existe pas encore dans ton U.E.R., d'avoir une COOP qui nous rende plus de services, d'avoir plus de polys, de partir en vacances ensemble, d'avoir un club... de faire ensemble ce qui nous passionne. Alors nous nous adressons à toi :

Toi aussi, participe à ces activités.

« Pour que nous réussissions nos études, » Pour que la fac soit plus vivante, plus animée.
Deviens membre du Groupe d'Etude U.N.E.F. de l'U.E.R.,
Aide-nous à mettre en place une grande association des étudiants de l'U.E.R.

DES POLYS POUR ETUDIER LES POLYCOPIES DE L'U.N.E.F.

Lorsqu'on est étudiant salarié, lorsqu'on ne peut pas suivre un cours régulièrement, le seul moyen de préparer des examens, c'est de disposer d'un polycopte de cours. Dans beaucoup de matières il n'existe pas et c'est autant d'étudiants qui ne peuvent réussir leurs études. Cette situation a amené le Groupe d'Etude de l'U.N.E.F. à organiser l'édition de polycopies de cours. Cela peut se faire en un seul document qui sera édité dans le courant de l'année ou semaine après semaine lorsqu'on doit le faire d'après des notes prises en cours.

Les annales de concours, d'examen

Préparer les concours, les examens de fin d'année, ce n'est pas toujours facile. D'autant que bien souvent nous ne savons pas comment se déroulent ces épreuves, ce qu'on peut y poser... Pour t'aider à les préparer dans de meilleures conditions, demande aux responsables du Groupe d'Etude U.N.E.F., aux élus Solidarité Etudiante d'organiser l'édition des annales d'examens des années précédentes. Elles sont toujours d'un prix modique et peuvent rendre de grands services.

Quelques adresses :

Pour éditer ces polys, les élus de l'U.N.E.F. ont bien souvent été amenés à créer des imprimeries vraiment étudiantes. Tu trouveras quelques adresses ci-dessous mais partout tu peux t'adresser à la COOP'U.N.E.F. ou aux élus Solidarité Etudiante.

POLYCOPIES - ANNALES - THESES, des adresses et des prix étudiants.

PARIS : TETRAPOLY, 72, rue de Clichy, 75009 Paris. Tél. 281.33.11.

LYON : CERCOOPE, 8, rue Volney, 69008 Lyon. Tél. 874.89.08.

BORDEAUX : IMPRIMAGINE, 6, rue Paul-Broca, Annexe de Broca III, Tél. 91.34.34, poste 691.

NANCY : AQ-POLY, 1, rue Gustave-Simon, 54000 Nancy. Tél. 335.48.34.

TOULOUSE : COOP-AGET, 32 bis, rue des Lois, 31000 Toulouse. Tél. 23.31.34.

VOYAGER, DECOUVRIR....

Partir... Nous sommes des milliers à partir un week-end, une semaine ou plus. Les Groupes d'Etude U.N.E.F. ont mis en place un service voyage qui permet de :

- découvrir une région et une activité sportive dans des équipements de qualité, avec des équipes d'accueil de haut niveau,
- d'obtenir des prix « tout compris » qui évitent les mauvaises surprises des remonte-pentes non prévus ou des activités à supplément,
- de partir seul ou en groupe

Tu trouveras à la COOP'U.N.E.F. le catalogue U.C.P.A., association sans but lucratif dont l'U.N.E.F. est membre. Tu pourras ainsi prévoir tes vacances de Noël, février ou Pâques. Mais tu peux également partir avec des copains pour un week-end ou une semaine pendant l'année.

Il suffit de t'adresser à la COOP en donnant le projet de séjour. Le SERVICE-VOYAGE de l'U.N.E.F. te fera dans les meilleurs délais une proposition comprenant le séjour, les activités, (cf exemple ci-dessous) et recherchera les meilleures conditions de transport.

3 exemples de séjour d'une semaine :

- SKI DE FOND - SAINT-VERAN (05) .. 775 F
 - VOILE ET PLANCHE - ABER WRACH'H (29) 810 F
 - EQUITATION - MARVEJOLS (48) 655 F
- Prix au 2.11.82.

Courant novembre trois nouveautés

Billets de train à tarif réduit : sur le réseau national ou pour partir à l'étranger, tu pourras te procurer à la COOP des billets de train à tarif réduit jusqu'à 40% d'économie sur tous tes déplacements.

UN CATALOGUE VOYAGE A L'ETRANGER : avec des séjours d'un week-end dans différentes villes d'Europe (Londres, Vienne, Venise...) et des séjours plus longs et plus lointains : des voyages sur les cinq continents à des prix abordables.

VACANCES DE NOEL : à Aix, Bordeaux, Lyon, Nancy, Nantes, Nice, Orsay, Tallec, Toulouse, les COOP U.N.E.F. offrent des séjours vacances réalisés par l'U.C.P.A. du 19 au 26 décembre.

Pour que nous soyons plus nombreux à réussir ; pour que la fac soit plus vivante, plus animée.
Je deviens membre du Groupe d'Etude de mon U.E.R.

NOM Prénom

Adresse Tél.

U.E.R. Université Année

Je verse ma cotisation : 10 F.

Je veux participer à l'activité suivante Signature

A remettre à un responsable de la COOP. du Groupe d'Etude U.N.E.F. ou à retourner à : U.N.E.F.,
72, rue de Clichy 75009 Paris.

L'UNEF reçue par Savary

Une délégation de l'UNEF a été reçue le 21 octobre par Monsieur Alain Savary, ministre de l'Éducation Nationale, Messieurs Dupuy et Jouve, conseillers au ministère (1)

La discussion s'est poursuivie pendant plus de deux heures sur l'ensemble des problèmes auxquels sont confrontés les étudiants en cette rentrée.

* Le premier problème évoqué a été celui de la réduction des crédits affectés aux heures complémentaires.

Cette réduction crée des conditions inacceptables (TD, amphis surchargés, options supprimées...) qui ont été largement évoquées. L'UNEF a demandé que tous les postes d'enseignants soient pourvus, que des crédits soient débloqués pour nous permettre de faire nos études dans de bonnes conditions.

Le ministère a rappelé sa volonté de développer le potentiel universitaire tout en soulignant qu'il n'était pas envisagé l'attribution de crédits supplémentaires, il apparaît donc clairement que l'intervention des étudiants sur ces problèmes est nécessaire pour que l'année se déroule normalement.

* La délégation a ensuite évoqué le problème de la sortie du blocage des prix.

Le pouvoir d'achat des étudiants, notamment des boursiers s'est dégradé l'an dernier.

Dans le même temps, nous avons dû faire face à des hausses importantes : augmentation des droits d'inscription, de la sécurité sociale étudiante etc...

En période de blocage des prix et des revenus, qui s'ajoutent aux augmentations des loyers de cités-U.

Les difficultés financières constituent un facteur de développement de l'échec et de l'abandon, de la sélection sociale, ce qui est contradictoire avec les déclarations de Monsieur Savary.

L'UNEF a donc demandé que les tarifs des œuvres universitaires (cité-U, restau-U...) soient bloqués pendant l'année universitaire, que des crédits soient affectés à l'augmentation du taux et du nombre des bourses, aux œuvres universitaires pour mettre un coup d'arrêt à la dégradation des prestations de service.

L'UNEF s'est d'autre part inquiété de la modification des critères d'attribution des bourses qui pénalise les étudiants surveillants dans les lycées.

Le ministère a reconnu l'importance des questions soulevées et laissé entendre qu'une augmentation des bourses pourrait intervenir.

S'agissant du blocage et de l'attribution de crédits supplémentaires, la discussion devra se poursuivre.

L'UNEF se félicite de ce premier pas tout en considérant qu'il est urgent que des mesures soient prises notamment pour les cités universitaires.

• La délégation a par ailleurs attiré l'attention de M. Savary sur la situation plus que préoccupante du logement étudiant en ville.

Des mesures sont à l'étude en concertation avec le ministère de l'urbanisme et du logement.

• La délégation de l'UNEF a particulièrement insisté sur la situation inacceptable dans les UEREPS (unité d'enseignement et de recherche en éducation physique et sportive). Le nombre des postes au concours du CAPEPS passerait en effet de 1250 à 250. Rien n'est aujourd'hui prévu pour dégager une solution.

Le développement de l'action dans les UEREPS après la journée nationale du 4 novembre est donc à l'ordre du jour.

* A propos de la nouvelle loi d'orientation de l'enseignement supérieur. L'UNEF a souligné combien les orientations annoncées par M. Savary sont positives.

C'est le cas de la priorité à la lutte contre la sélection sociale, l'introduction et le développement de la formation professionnelle à l'université, la participation des étudiants à la direction des facs...

Dans le même temps, l'UNEF a réaffirmé son opposition à un certain nombre de dispositions en recul sur ces grandes orientations comme par exemple, la coupure entre deux seconds cycles (l'un général, l'autre professionnel) la faible représentation des étudiants dans les structures de direction, la nomination des directeurs d'IUT.

Le ministère a précisé que la discussion ne faisait que commencer. Il a notamment laissé entendre que l'idée d'un concours d'entrée dans certains seconds cycles pourrait être abandonnée.

Cette rencontre avec Monsieur Savary a permis que sur les grands problèmes de cette rentrée la voix des étudiants ait pu se faire entendre.

De premiers pas ont été franchis. Ils doivent se concrétiser rapidement sur d'autres questions, les réponses apportées ne correspondent pas à nos attentes. C'est notamment le cas de l'insuffisance des crédits affectés à l'enseignement supérieur.

(1) La délégation était composée de Denis Dubien, président de l'UNEF, Michel Pemet, secrétaire national élu au Centre National des Oeuvres, Pierre Rinçon, président de la FRUF, Alexis Deschamps, membre du bureau national de l'UNEF.

L'union des grandes écoles sera reçue le 26 novembre par Monsieur Savary.

**L'INTERVENTION DES ETUDIANTS
CONTRE L'ECHEC ET L'ABANDON
POUR DES MOYENS POUR REUSSIR NOS ETUDES
PERMETTRA DE SURMONTER CES DIFFICULTES**

Ça bouge dans les facs !

Les étudiants, avec l'UNEF, veulent des moyens pour réussir leurs études

Nous avons la volonté de bien faire nos études, de les réussir. Nous sommes confrontés quotidiennement à des obstacles qui poussent des milliers d'étudiants à abandonner leurs études, qui les mènent à échouer aux examens.

NOUS DISONS NON A CE GACHIS.

Comment, en effet, ne pas être découragé quand dès le début de l'année, il n'y a plus de place dans tel T.D., qu'on n'a pas encore trouvé de logement, que des cours menacent de s'arrêter faute de crédits suffisants.

Ces obstacles, il nous faut les abattre en nous entraînant bien sûr, mais également en luttant. Déjà, dans bon nombre de facs, les étudiants ont choisi cette voie. Avec l'UNEF, ils engagent l'action pour obtenir les moyens d'étudier dans de bonnes conditions.

LES ETUDIANTS LUTTENT POUR GAGNER LES HEURES COMPLEMENTAIRES INDISPENSABLES !

NANCY : Après une délégation en droit et sciences économiques au rectorat, à l'initiative des élus U.N.E.F. et des actions sur tout Nancy II, nous obtenons l'arrêt total de la fac le 2 novembre pour obtenir les heures d'enseignement qui manquent.

ROUEN : Le démarrage de tous les cours en sciences est gagné, après délégations et pétitions des étudiants et de leurs élus U.N.E.F.

BESANCON : Une journée « fac morte » très vivante est organisée.

NANTERRE : Manifestation de 600 étudiants de psychologie pour récupérer les heures complémentaires, une délégation est reçue au ministère : les élus U.N.E.F. y participent. Autre manifestation prévue en langues.

LYON : En sciences, avec leurs élus U.N.E.F, les étudiants de CAPES se réunissent et obtiennent le maintien des cours de préparation au CAPES.

SAINT-PERES : (Médecine Paris) 20 % d'heures complémentaires manquent : conséquences les T.D. risquent de s'arrêter le 10 novembre. Réaction immédiate avec l'U.N.E.F. : déjà 1 000 pétitions signées sur 1 500 étudiants. Délégation au ministère prévue.

PARIS V PSYCHO : 250 heures complémentaires récupérées sur les 1 000 manquantes. L'action continue pour obtenir les cours et T.D. du soir pour les étudiants salariés.

POITIERS : En psychologie, délégation reçue au rectorat... les élus de l'UNEF proposent une délégation au ministère.

NICE : Assemblée générale à l'initiative du Groupe d'Etudes U.N.E.F. en droit Sciences Eco. A la suite de cette A.G., le bureau de l'Université avec en son sein le vice-président étudiant U.N.E.F. est reçu au ministère.

AVEC L'U.N.E.F., L'ACTION SE DEVELOPPE
EGALEMENT A REIMS, SAINT-ETIENNE, BORDEAUX,
TOLBIAC (droit et histoire), PARIS XII...

LES ETUDIANTS SE BATTENT POUR GAGNER LES MOYENS DE VIVRE DECEMMENT

EN MEDECINE A ROUEN : 600 étudiants hospitaliers sont en grève pour récupérer leur repas de garde supprimé. Ils se battent en même temps pour gagner la rémunération des stages sur la base du smic horaire, avoir des stages réellement formateurs.

A L'U.T. DE PARIS V (Av. de Versailles) : Des centaines d'étudiants réunis en assemblée générale, réclament, avec leurs élus U.N.E.F. au C.R.O.U.S., la réouverture de leur cantine.

BORDEAUX : Le Groupe d'Etude U.N.E.F. fait signer une pétition pour la construction d'un restau-U, et dans l'immédiat le conventionnement par le C.R.O.U.S. de la cafétéria privée.

ORLEANS : A l'initiative des élus U.N.E.F.-F.R.U.F.-U.G.E. au C.R.O.U.S., des pétitions sont signées pour l'ouverture de toutes les chaînes du restau-U. Un boycott du R.U. va être organisé. Un acquis de taille : les élus ont gagné une nouvelle machine à laver pour manger dans les plats et couverts propres.

L'action pour animer les cités-U et lutter pour le blocage des loyers

A l'initiative des élus U.N.E.F.-F.R.U.F.-U.G.E., les résidents se réunissent en assemblée générale comme à Perpignan, Toulouse, Antony, Bordeaux, Rennes, Orsay, Lyon... Les cartes pétitions pour le blocage des loyers sont signées.

L'action continue avec la rencontre nationale des résidents qui s'est

tenue à Antony les 30 et 31 octobre derniers. A l'initiative des élus U.N.E.F.-F.R.U.F.-U.G.E., les résidents appellent à une quinzaine nationale d'action pour intensifier la lutte pour le blocage des loyers.

AUJOURD'HUI LES HAUSES DE LOYER EN CITE-U SONT REPOUSSEES !

Le ministère vient d'informer les recteurs que la hausse n'aura pas lieu au 1^{er} novembre. C'est une grande victoire des résidents avec l'U.N.E.F., la F.R.U.F. et l'U.G.E. Continuons pour obtenir un collectif budgétaire pour financer ce blocage.

EN EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE, LA LUTTE CONTINUE POUR L'AUGMENTATION DU NOMBRE DE POSTES AU CAPEPS

Les postes au C.A.P.E.P.S. sont passés de 1 250 à 250. Les étudiants qui se battent pour le développement de l'éducation physique et sportive ont organisé deux coordinations nationales à Poitiers et à Lyon. Dans chaque U.E.R.E.P.S., des actions se développent.

Le 4 novembre est organisé un rassemblement national à Paris (à l'occasion du vote du budget) sur proposition de S.N.E.P. et de l'O.N.E.E.P.S.-U.N.E.F.

L'ACTION POUR DEFENDRE LES ETUDIANTS ETRANGERS

ORSAY : Avec l'A.G.E.O.-U.N.E.F., l'U.N.E.M. (Marocains) et l'U.G.E.T. (Tunisiers), les étudiants se battent pour que 40 étudiants trouvent à se loger.

PARIS VIII : Les élus U.N.E.F. se battent pour 60 dossiers de transfert pour des étudiants étrangers.

A AIX-MARSEILLE : Avec les élus U.N.E.F., 15 dérogations sont gagnées.

Comme tu le vois, dans un grand nombre d'endroits, les étudiants ont décidé de ne pas laisser passer des scandales qui les empêchent d'étudier.

Les élus U.N.E.F. sont présents dans ces luttes pour appuyer auprès des conseils d'U.E.R., d'universités, et du ministère, les revendications. Les Groupes d'Etude U.N.E.F. organisent l'entraide et l'action pour que les étudiants n'abandonnent pas face aux difficultés.

Mais il reste que dans beaucoup d'U.E.R., alors qu'il y a de très graves problèmes, les étudiants n'ont pas encore réagi, ils s'apprentent à se résigner, à étudier dans de mauvaises conditions ou à abandonner.

IL NE FAUT PAS ATTENDRE

Rien ne viendra seul, l'exemple des autres facs qui luttent et gagnent nous montre bien que tout dépend de nous.

Alors, agis avec ton Groupe d'Etude U.N.E.F. pour gagner les moyens d'étudier, SYNDIQUE-TOI

NOM Prénom Tél.

Adresse

Université U.E.R. Année d'étude

A renvoyer à U.N.E.F., 72, rue de Clichy, 75009 Paris.

Avec l'U.N.E.F., les étudiants pour la paix

IL Y A QUELQUES MOIS, 100 PERSONNALITES PARMI LESQUELLES Denis DUBIEN Président de l'U.N.E.F. LANÇAIENT L'APPEL DES 100 :

La course aux armements connaît aujourd'hui une dramatique accélération. L'équivalent d'un million de bombes d'Hiroshima existe déjà. L'arsenal nucléaire ne cesse de s'accroître. Chacun d'entre-nous est concerné car il s'agit de la paix, de la sécurité, de la vie même des peuples. C'est pourquoi, par-delà la diversité de nos convictions et de nos croyances, nous tenons à exprimer ensemble notre profonde préoccupation.

Alors qu'il y a tant à faire pour répondre aux urgents besoins des hommes et des peuples, c'est une folie dangereuse de dilapider leurs richesses, leur travail et leur science dans l'accumulation des moyens massifs de leur propre destruction.

Il est urgent de s'engager résolument dans la voie du désarmement : la session extraordinaire de l'O.N.U. qui se tient en juin peut en être l'occasion.

La voix de millions d'êtres humains retentit en Europe et partout dans le monde pour formuler l'exigence de paix et de désarmement.

Nous, personnalités de tous horizons, considérons que la voie du peuple de France doit se faire entendre haut et fort pour dire :

- La ruineuse et dangereuse escalade nucléaire, cela suffit !
- Négociation et réduction de tous les armements, c'est la voie de la raison !



- Désarmement, progrès social et développement, nous choisissons !

C'est pourquoi nous appelons solennellement les femmes, les hommes, les jeunes de notre pays à exprimer cette volonté dans une grande marche de la paix, à Paris, le 20 juin, et nous exprimons le souhait que les organisations syndicales et sociales, les formations politiques, les mouvements les plus divers s'associent, sous les formes qu'ils choisiront, à cette initiative, pour lui donner toute l'ampleur que mérite cette grande cause humaine.

Le 20 juin 1982, l'U.N.E.F. manifestait parmi les 250 000 personnes venues soutenir la cause de la Paix et du Désarmement.

Du 24 au 30 octobre, un nouveau temps fort de la campagne mondiale pour la Paix et le Désarmement, constitué par la semaine de l'O.N.U. pour le désarmement, les Groupes d'Etude U.N.E.F. ont réalisé ou se sont associés à de nombreuses initiatives qui étaient le fait de personnalités d'horizons et de sensibilités diverses.

POLOGNE

Denis DUBIEN - Président de l'U.N.E.F. a publié une déclaration dans laquelle on lit notamment :

« L'U.N.E.F. avait rencontré des représentants de Solidarité à Varsovie. Elle leur avait fait part de l'intérêt que portait notre organisation à la mise en place du processus de renouveau de la démocratie.

Nous sommes profondément touchés par la tourmente qu'ont pris les événements dans ce pays. Plus que jamais, nous pensons que toute avancée de la démocratie, tout pas en avant pour résoudre la crise grave que touche ce pays passent par la levée de l'état de siège, par le retour aux libertés syndicales, collectives et individuelles. L'existence de syndicats indépendants, autogérés, le pluralisme syndical, la libération des syndicalistes emprisonnés permettront d'avancer vers une solution positive (...).

Certains tentent à l'occasion de ces événements d'en tirer profit pour combattre l'U.N.E.F. Il est indécent que ces gens exploitent les tragiques événements polonais pour leurs affaires de petite cuisine politicienne. L'U.N.E.F. a été et sera de tous les combats pour les libertés et la paix dans le monde. »

LIBAN

Initiatives pour une paix juste...

La période des vacances et la rentrée ont été marquées par le drame libanais.

L'armée israélienne a envahi le Liban et Beyrouth a été assiégé et bombardé. Les populations civiles ont subi un véritable calvaire, des dizaines de milliers de Libanais et de Palestiniens ont été tués ou emprisonnés.

Le 7 août, l'U.N.E.F. signait avec 17 organisations dont le P.S., le P.C., la C.G.T., la C.F.D.T., la F.E.N., la J.O.C., le M.R.A.P... une déclaration commune dénonçant l'agression israélienne et prévoyant des actions unitaires.

Le 10 août avec 12 organisations cosignataires de la déclaration du 7 août, l'U.N.E.F. dénonçait l'odieuse attentat antisémite de la rue des Rosiers entravant les initiatives de la France pour la Paix au Liban.

Le 13 août, avec les mêmes organisations l'U.N.E.F. envoyait une lettre au secrétaire général de l'O.N.U. et au Pape Paul II et était présente dans la délégation qui était reçue par M. Jean-Pierre COT, représentant le ministre des Relations Extérieures.

Le 19 août, l'U.N.E.F. soutient et participe au rassemblement organisé par le M.R.A.P., place de l'Etoile.

Le 23 août, l'U.N.E.F. s'associe à l'initiative d'une rencontre à Paris entre les organisations françaises, les forces de paix israéliennes, les forces nationales libanaises et l'O.L.P.

Pour le respect du droit de tous les peuples de cette région, l'U.N.E.F. poursuivra son action pour une paix juste au Proche-Orient.

MAROC

Déclaration commune de l'U.N.E.F. et de l'U.N.E.M. (Extraits)

Depuis de nombreux mois, la situation générale au Maroc connaît une dégradation sans précédent, tant au niveau politique qu'économique et social.

L'enseignement n'échappe pas à ces mesures antidémocratiques caractérisées par l'arrestation et la condamnation de nombreux militants et responsables de l'U.N.E.M., l'atteinte aux principes de l'autonomie de l'Université, les entraves policières à l'exercice du droit syndical...

C'est dans ce contexte qu'au mois de juin dernier, une délégation de « l'U.N.E.F. » indépendante et démocratique a rencontré à Rabat les dirigeants, de la soi-disant Union Générale des Etudiants du Maroc (U.G.E.M.).

L'U.G.E.M. est une organisation dépendante du parti de l'ISTIQUAL membre de l'alliance gouvernementale (le ministre de l'Education Nationale marocain est membre du même parti)...

L'U.N.E.F. et l'U.N.E.M. dénoncent cette nouvelle opération de ceux qui veulent diviser le mouvement étudiant français dont les propositions vont à l'encontre de la défense des intérêts des étudiants (le soutien qu'ils apportent à la nomination par les recteurs des présidents d'Université serait par exemple préjudiciable à l'inscription des étudiants étrangers en France)...

Paris, le 26 septembre 1982

SANTE SECURITE SOCIALE

PETIT LEXIQUE de l'Étudiant Mutualiste

Le supplément présenté dans les 2 pages suivantes s'inscrit dans le cadre de la volonté maintes fois soulignée par le bureau national de la Mutuelle nationale des étudiants de France de s'exprimer dans toute publication de syndicat ou d'organisation à caractère syndical étudiant qui en a fait ou qui nous en ferait la demande.

A
Activité professionnelle : que vous travaillez à plein temps, à mi-temps ou de manière temporaire, vous avez intérêt à adhérer à la M.N.E.F. (la mutuelle vous est ouverte même lorsque vous êtes salarié). LA M.N.E.F. couvre aussi, au titre du complément de remboursement des frais médicaux, les étudiants scolarisés.

Adhésion : l'adhésion à la M.N.E.F. se prend au moment de l'inscription à l'école ou à l'université de son choix. L'intérêt d'une adhésion à la M.N.E.F., c'est la quasi-gratuité de tous les soins et le plus souvent l'absence d'avance d'argent en cas de soins. L'adhérent de la M.N.E.F. participe à un mouvement de solidarité regroupant 400 000 étudiants organisés.

Age : le bénéfice du régime étudiant de Sécurité sociale s'adresse aux étudiants âgés de 20 ans pendant leur année universitaire en cours jusqu'à 26 ans révolus (en pratique : de 19 ans à 26 ans révolus). Il y a des exceptions :

- l'âge maximum est reculé de 1 an pour ceux qui ont fait leur service militaire ; de 1 à 4 ans, soit en raison d'une maladie ou d'une maternité pour lesquelles l'étudiant aura été régulièrement indemnisé pendant au moins six mois, soit à cause d'une infirmité permanente interrompant le cycle avant l'âge maximum autorisé ;

- certaines études (médecine, pharmacie, vétérinaire) bénéficient de dérogations (recul d'un an pour les étudiants inscrits en 7^e année de médecine, de 1 à 3 ans, selon l'année d'inscription, pour la préparation de spécialités dont la liste est fixée par arrêté ministériel).

Assurance : système de protection contre des risques. La M.N.E.F. propose, outre un complément de remboursement, une couverture très large sur le plan de l'assurance contre les accidents individuels (sports, vie à l'université...), la responsabilité civile (incendie, dégâts des eaux...). Que vous cotisiez pour la seule garantie santé (265 F ou 55 F si vous avez moins de 20 ans), vous êtes totalement couvert pour ces risques.

B
B.A.P.U. : bureau d'aide psychologique universitaire, institution créée par la M.N.E.F. depuis 1956 ; un lieu où l'on peut parler de ses difficultés psychologiques avec un thérapeute au cours d'entretiens ou sous forme de psychothérapie. Il s'agit d'une aide apportée par une équipe pluridisciplinaire (psychiatre, psychologue, assistante sociale).

C
Centres d'orthogénie : la Mutuelle nationale des étudiants de France s'est engagée très tôt dans la lutte pour que l'homme et la femme maîtrisent leur sexualité. Cet engagement se concrétisa par la création, en 1974, de centres d'orthogénie. Les équipes de ces centres, constituées de médecins spécialisés en gynécologie et de conseillers familiales et conjugales, accueillent, conseillent, informent et orientent les étudiants et les étudiantes sur tous leurs problèmes de contraception, d'avortement, de maternité et de sexualité.

Centres de paiement : chaque section M.N.E.F. est agréée comme centre de paiement (remboursement aux étudiants de leurs dossiers maladie-maternité).

Centres de santé : lieux où les soins sont distribués par des équipes médicales et paramédicales multidisciplinaires. La M.N.E.F. a créé de nombreux centres de santé (médecine générale, soins dentaires, gynécologie). Ils offrent un accueil,

une information, des actions de prévention, des soins de qualité et gratuits pour les assurés sociaux adhérents à la M.N.E.F.

Cotisations : lorsqu'il s'inscrit dans une école ou une université, l'étudiant doit verser deux cotisations pour sa couverture sociale :

- une cotisation symbolique pour l'inscription au régime étudiant de Sécurité sociale (168 F pour l'année 1982-83) ;
- une cotisation mutualiste (pour le complément mutualiste) de 265 F (garantie santé).

S'il n'est pas bénéficiaire du régime étudiant (- 20 ans), il peut opter en faveur d'une cotisation mutualiste de 55 F (accident et responsabilité civile uniquement). Dans la plupart des cas (168 F + 265 F), il bénéficiera d'une protection complète de santé et souvent de l'accès gratuit aux différentes structures de soins.

E
Étudiant étranger : l'étudiant étranger pourra bénéficier du régime étudiant de Sécurité sociale s'il remplit l'une des conditions suivantes : être bénéficiaire d'une convention de réciprocité signée par son pays d'origine et par la France ; être réfugié relevant des dispositions de la Convention de Genève du 28 juillet 1951. La carte de réfugié sera alors exigée à l'inscription. L'apatride ne peut, par contre, être affilié, sauf s'il est reconnu réfugié. Pour son inscription, l'étudiant devra présenter sa carte de séjour, son extrait d'acte de naissance et les attestations spéciales susceptibles de justifier ses droits. Les bourses du gouvernement français réservées aux étudiants étrangers (B.E.G.F.) sont gérées par la M.N.E.F. Les bénéficiaires sont exonérés de cotisation Sécurité sociale.

F
Fonds de solidarité : le Fonds mutualiste de solidarité est un fonds de secours exceptionnel à la disposition de tout adhérent de la M.N.E.F. Il peut être sollicité pour des frais consécutifs à des soins médicaux.

G
Gratuité des soins : grâce à près de 1 000 accords de santé en France (centres de santé, dispensaires appartenant à la Mutualité française), l'adhérent de la M.N.E.F. bénéficie de la gratuité des soins ; il peut donc ne pas faire d'avance d'argent.

M
Maternité : quelles formalités suivre dans ce cas ? L'étudiante doit, tout d'abord, faire établir une déclaration de grossesse par son médecin ; cette déclaration doit, ensuite, être enregistrée par le centre de Sécurité sociale, qui remet à l'assurée la référence 4103 (feuille d'examen prénatal) qu'elle retournera à la M.N.E.F. :
- un des volets de cette référence 4103 est destiné à la Sécurité sociale. La future maman le fera remplir par son médecin. Il concerne les analyses obligatoires, remboursées à 100% ;
- deux volets sont destinés aux Allocations familiales. Cette référence 4103 permet ensuite au centre de Sécurité sociale d'établir le carnet de maternité, sur lequel tous les soins inscrits seront remboursés à 100%.

SANTÉ - SÉCURITÉ SOCIALE

Petit lexique de l'étudiant mutualiste

(suite de la page 15)

A compter du 6^e mois de grossesse, tous les soins concernant la mère, même sans rapport avec la maternité, seront remboursés à 100% (Indemnités journalières « Maternité » = 90% du salaire).

Mutualité : La mutualité est, par son histoire, précurseur du mouvement ouvrier et, avec lui, de la Sécurité sociale en France. Au plan national, la mutualité est organisée dans le cadre de la F.N.M.F. (Fédération Nationale de la Mutualité Française) qui regroupe 7 000 mutuelles et 23 millions de bénéficiaires mutualistes.

La M.N.E.F. est la seule mutuelle reconnue par la F.N.M.F. car son action est conforme aux principes de la mutualité.

N

Non mutualiste : certains étudiants estiment inutile d'adhérer à la M.N.E.F. : la cotisation serait trop chère ou l'étudiant aurait la conviction de ne jamais tomber malade ou de ne pas subir d'accident. A cela, on peut opposer trois arguments simples :

- la M.N.E.F. offre une couverture complémentaire très correcte et peu onéreuse (au regard du tarif d'assurances privées ou d'autres mutuelles) ;

- grâce à l'adhésion M.N.E.F., chaque adhérent peut se faire soigner gratuitement (sans rien déboursier) grâce à nos accords de santé ;

- aucun étudiant n'est à l'abri des risques.

P

Prestations : remboursements des frais maladie, notamment assurés par la M.N.E.F. Une prestation est la contrepartie naturelle de la cotisation Sécurité sociale et mutualiste. Il en existe deux types : les prestations en nature (remboursement des frais médicaux de toutes sortes) ; les prestations en espèces (versement d'indemnités journalières en cas de maladie si l'assuré social est salarié). La M.N.E.F., gestionnaire du régime étudiant de Sécurité sociale, n'assure que le versement des prestations en nature.

Prévention : approche positive de la santé qui n'est pas seulement l'absence de maladie. Approche globale, d'autre part, appréhendant l'individu dans son milieu. La M.N.E.F. considère la prévention comme priorité de son intervention en matière de santé.

Prix de revient de la santé : en bref, combien coûte un étudiant moyen adhérent à la M.N.E.F. ?

Prestations 81-82 (prévision)

930 F	Sécurité sociale
160 F	Complément mutualiste
1 090 F	(925 F pour l'année 80-81)

A ce chiffre, il convient d'ajouter les charges de gestion du régime, plus le prix des assurances, des centres de santé, des cotisations à la mutualité française, le fonds de solidarité. Le « prix de revient » total s'élèvera donc à : 1 090 F + 290 F = 1 380 F.

Protection sociale : système de garantie contre les risques dus à la maladie ou à l'accident.

R

Radio : une station de radio voit en ce moment le jour à l'initiative de la M.N.E.F. et d'autres organisations. Radio associative destinée aux étudiants, radio de services, d'informations, d'animation culturelle, de musique. Son nom : AMPHI 88.7.

Rapatriement sanitaire : en cas d'accident ou de maladie à l'étranger, vous bénéficiez du rapatriement sanitaire d'urgence, 24 heures sur 24, dimanche et jours fériés. Renseignez-vous auprès de votre section M.N.E.F.

Régime étudiant de Sécurité sociale : créé en 1948 par le législateur à l'initiative de l'U.N.E.F., ce régime, géré par la

M.N.E.F., constitue le principal acquis social des étudiants. Il se caractérise par 4 points essentiels :

- Il est obligatoire ;
- Il est personnel, avec une étendue familiale puisque les bénéficiaires sont l'étudiant, son conjoint (ni scolarisé, ni étudiant), ses enfants ;
- Il est de durée limitée (voir Condition d'âge) ;
- Il est à caractère contributif, l'étudiant ne payant cependant pas la totalité des charges dont il est théoriquement redevable.

Responsabilité civile : obligation légale de l'individu qui doit répondre des conséquences de ses actes sur les tiers. Dans ce domaine, la M.N.E.F. propose une assurance susceptible de « couvrir » les étudiants (sinistres, dégâts lézant les intérêts et les biens d'autrui).

S

Santé : traditionnellement définie comme la simple absence de maladie, la santé devient de plus en plus synonyme de bien-être. Elle ne concerne plus le seul organisme, mais l'individu dans son milieu. La mutualité et, en son sein, la M.N.E.F. considèrent comme la priorité essentielle l'élargissement de ce concept et ainsi l'élargissement du domaine d'intervention des régimes de la Sécurité sociale.

Section locale : antenne de la M.N.E.F. présente dans chaque ville universitaire.

Sécurité sociale : institution de droit privé ayant mission de service public, fonctionnant sous le contrôle de l'État et destinée à garantir la population contre les risques sanitaires et sociaux.

Service militaire : tout étudiant qui doit accomplir son service militaire bénéficie d'un recul d'âge d'un an tant qu'assuré social du régime étudiant.

Stages : qu'ils soient ou non rémunérés, les stages de formation bénéficient de la garantie personnelle de l'étudiant dans l'entreprise d'accueil. Sont couverts également les dommages causés au matériel dont il a l'usage. Extension de la garantie pour les étudiants en médecine et élèves infirmiers et infirmières en cas de maladie invalidante.

T

Taux de remboursement : le taux de remboursement des frais médicaux comprend deux échelons :

- le taux de la couverture Sécurité sociale (obligatoire et imposé) ;
- la participation de la M.N.E.F. en tant que complément mutualiste.

Ticket modérateur : partie des frais médicaux non remboursés par la Sécurité sociale mais couverte par une mutuelle.

Exemple :

Un achat de médicament : prix 100 F

Part de la Sécurité sociale : 70% soit 70 F

Part de la M.N.E.F. : 30% soit 30 F

soit au total un remboursement intégral des frais dépensés par l'étudiant.

Tiers payant : convention entre un établissement de soins et une pharmacie et la Sécurité sociale et ou la M.N.E.F. permettant à l'étudiant de ne pas déboursier d'argent pour les prestations fournies.

Transfert : de changement de centre de Sécurité sociale s'effectue lorsque l'étudiant a terminé ses études, lorsqu'il entre dans la vie professionnelle ou lorsqu'il s'inscrit à l'A.N.P.E. (chômeur). Les formalités de transfert sont alors déclenchées par le centre du domicile.

Deux cas sont possibles :

1. Un étudiant cesse ses études (plus de 26 ans) et va devenir salarié. La M.N.E.F. lui donne un imprimé 304 qu'il remplira et qu'il adressera au centre de son domicile, avec sa carte d'immatriculation à la Sécurité sociale.
2. Un étudiant dépose pour la première fois un dossier au centre M.N.E.F. en tant que salarié (la M.N.E.F. agira comme pour n'importe quel salarié du régime général).

Tarif responsabilité Sécurité sociale : terme complexe qui désigne le plafond financier d'actes médicaux sur lesquels sont calculés les remboursements Sécurité sociale et le complément mutualiste. En matière d'optique, ces plafonds sont bas. Ils ne correspondent pas aux frais réels d'achat de lunettes.